

PRINT

Professions, institu

L'ÉCOLE INCLUSIVE : DU MOT D'ORDRE À L'ACTION INTERSECTORIELLE TERRITORIALE. LE RÔLE DES RESPONSABLES INTERMÉDIAIRES PAR SABINE BAUDONT

Discipline : Sociologie

Laboratoire : Professions, Institutions, Temporalités - PRINTEMPS

Date de la soutenance : 14 juin 2024

Résumé

La scolarisation des élèves handicapés fait l'objet de politiques publiques mettant en jeu principalement les secteurs éducatif et médico-social. L'école inclusive, qui prône une adaptation du monde scolaire aux besoins des élèves en situation de handicap nécessite

une coopération des acteurs des deux secteurs. Si l'approche sociale du handicap engageant les acteurs à favoriser l'inclusion des élèves handicapés à l'école ordinaire constitue un référentiel intersectoriel, la construction historique des deux secteurs et leurs spécificités organisationnelles rend complexe une interprétation opérationnelle et territoriale de la politique de l'école inclusive. Cette recherche étudie les mécanismes de traduction de mots d'ordre politique en instruments d'action publique à l'échelle par les responsables intermédiaires. Cette recherche s'intéresse particulièrement aux professionnels agissant au sein des ARS et des rectorats. En étudiant finement les mécanismes intersectoriels leur permettant de construire le cadre commun de leur coopération, notre analyse apporte un éclairage sur l'opérationnalisation de l'action publique en faveur d'une plus grande inclusion des élèves à l'école ordinaire. Cette thèse de doctorat montre, qu'en dépit d'un mot d'ordre appelant les acteurs à coopérer étroitement, les logiques et les instruments sectoriels encadrant l'action de l'État produisent des obstacles et des défis auxquels les responsables intermédiaires sont confrontés dans leur travail quotidien.

Mots clés de la thèse : intersectorialité, handicap, inclusion scolaire, politique publique, responsables intermédiaires

Membres du jury

- » Monsieur Patrick HASSENTEUFEL, directeur de thèse
- » Madame Hélène BUISSON-FENET, présidente du jury
- » Monsieur Nicolas DUVOUX, rapporteur
- » Madame Anne REVILLARD, rapportrice
- » Madame Noémie RAPEGNO, examinatrice